

AR Prefecture017-200041614-20230411-2023_04_13-DE
Reçu le 24/04/2023*Aunis-
Sud*Ma Communauté
de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2023
DELIBERATION n°2023_04_13**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023 – VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE & DEVELOPPEMENT SOCIAL, VOLET SPORT, VOLET CULTURE, VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	32	36	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Walter GARCIA - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT (a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Barbara GAUTIER - Pascale GRIS – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Anne Sophie DESCAMPS - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT – François PELLETIER – Hervé GAILDRAT - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Eric BERNARDIN - Nadia AUDEBERT - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Martine LLEU – Jean-Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ - Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présent/ Membre suppléant :			
Françoise DURRIEU			
Absents :			
Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK Florence VILLAIN, Angélique PEINTRE (excusée), Alisson CURTY (excusée), Sylvie PLAIRE, Frédérique RAGOT			

Secrétaire de Séance : Anne-Sophie DESCAMPS	Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Convocation envoyée le : 4 avril 2023	Télétransmission en préfecture le : 24 AVR. 2023
Affichage de la convocation le : 4 avril 2023	n°: 017-200041614-20230411-2023_04_13-DE Date de publication sur le site Internet : 25 AVR. 2023

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2023 – VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE & DEVELOPPEMENT SOCIAL, VOLET SPORT, VOLET CULTURE, VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les décisions prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire en Conseil Communautaire du 18 janvier 2023,

Vu le vote du budget primitif 2023 de la Communauté de Communes Aunis-Sud selon la délibération N°2023-02-21 du 21 février 2023,

VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE – DEVELOPPEMENT SOCIAL

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur les propositions de subventions 2023 en ce qui concerne le service Développement Social et l'Enfance, Jeunesse, Famille.

Madame Pascale GRIS, conseillère déléguée en charge de l'enfance jeunesse famille informe les membres de l'Assemblée que les acteurs locaux (associations, communes membres, S.I.V.O.S et C.I.A.S) habituellement accompagnés financièrement par la Communauté de Communes Aunis-Sud dans le cadre du Développement Social et de l'Enfance, Jeunesse, Famille ont finalisé leur dépôt de demandes de subventions.

Madame Pascale GRIS ajoute qu'une très large majorité de ces subventions sont des aides structurelles indispensables au bon fonctionnement, voire à la survie des structures du territoire qui déposent ces demandes.

Compte tenu du conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales (Convention Territoriale Globale), la prestation de service engendre un changement sur l'accompagnement financier de nos structures, jusqu'ici porté par le biais de la Communauté de Communes Aunis Sud.

D'autre part **Madame Pascale GRIS** rappelle qu'une procédure d'accompagnement financier anticipé par le biais d'une avance sur subvention 2023 a été engagée dès le début de l'année afin de faire face à des difficultés de trésorerie pour les associations partenaires du Projet Educatif Local et pour celles œuvrant dans le domaine de l'action sociale. Cette aide est fixée à 20% de la subvention accordée au titre de 2022.

Les montants des avances accordées par décisions du Président, aux structures enfance jeunesse famille et Développement Social en ce début d'année sont les suivantes :

• Association Ilot Vacances :	10 208 €
• Association Aunis GD :	14 740 €
• Association Bambins d'Aunis :	27 243 €
• Association Les Petits Galopins :	7 474 €
• Association OMAJE :	20 134 €
• Association PAPJ :	9 924 €
• Association Arozoar :	5 449 €

Ces avances sont déduites des montants accordés à ces structures par la présente délibération. L'attribution des soldes de subventions sera calculée en fonction des chiffres définitifs, en septembre 2023.

Madame Pascale Gris propose donc d'attribuer une première subvention à hauteur de 50 % du montant accordé au titre de l'année 2022.

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_13-DE
Reçu le 24/04/2023

Dans le cadre de l'enfance jeunesse famille, Madame Pascale Gris décline les répartitions correspondantes :

Proposition d'attribution des subventions aux communes membres dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille

• Commune d'Ardillières	8 617 €
• Commune de Marsais	2 537 €
• Commune de Bouhet	1 305 €
• Commune de Surgères	7 887 €
• Commune de La Devise	2 957 €
Soit un total de 23 303 €	

Proposition d'attribution des subventions aux S.I.V.O.S dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille :

• SIVOS Ballon-Ciré	10 731 €
• SIVOS De Genouillé - Saint Crépin	10 490 €
• SIVOS Les Prés Verts Saint Pierre d'Amilly-Saint Saturnin du Bois	7 470 €
Soit un total de 28 691 €	

Proposition d'attribution des subventions aux associations dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille :

• Aunis GD	5 100 €
• Aux p'tits câlins	27 230 €
• Bambins d'Aunis	40 865 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	30 312 €
• Compagnie les 3 C	400 €
• Echiquier Surgérien	1 417 €
• Les Jolis Mômes	16 334 €
• U.D.A.F. 17	2 000 €
• Les Petits Galopins	11 210 €
• L'Ilot Vacances	15 312 €
• Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes	14 885 €
• Scouts et guides de France	800 €
• Outil en Main	250 €
• Vacances Loisirs le Thou Landrais	27 387 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance	30 202 €
• Relais Parents Assistants Maternels - Grains de Soleil	7 500 €*
Soit un total de 231 204 €	

* en 2022 Grains de Soleil a bénéficié d'un trop perçu de 2 000 € par suite du versement d'une subvention sur une action non réalisée. Ces 2 000 € seront déduits en septembre lors du calcul de la subvention définitive 2023.

Dans le cadre du développement social, Monsieur Christian BRUNIER, vice-président en charge du développement social propose les attributions de subventions suivantes :

Proposition d'attribution des subventions aux associations dans le cadre du Développement Social :

• Aunis G.D.	22 110 €
• AROZOAAR / Jardin de Cocagne	8 172 €
• Association d'Aide à l'Emploi	4 270 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté (C.A.C.)	28 433 €
• Accorderie de Surgères et de l'Aunis	2 000 €
• Bambins d'Aunis	2 000 €
• Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes	500 €
Soit un total de 67 485 €	

AR Prefecture017-200041614-20230411-2023_04_13-DE
Reçu le 24/04/2023**Autre proposition d'attribution de subvention dans le cadre du Développement Social :**

- Association Pour l'habitat des jeunes Vals de Saintonge / A chacun son toit 15 000 €
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) 463 500 €

Solt un total de 478 500 €**VOILET SPORT**

Monsieur Gilles GAY informe les élus que l'arrivée de nouvelles associations sur le territoire a provoqué cette année une augmentation générale des effectifs par rapport aux années précédentes et qu'il a également été constaté une reprise des activités et la création de nouvelles manifestations.

Avec tous ces éléments, **Monsieur Gilles GAY** a donc proposé en commission Sport de nouveaux critères à la fois pour le soutien des moins de 18 ans mais également pour les manifestations. Après débat, les critères proposés par la commission ont été refusés par les membres du bureau qui ont préféré revenir à une attribution fixe de 16 € / enfants. Cette option a engendré un dépassement de l'ordre de 900 euros, de l'enveloppe budgétaire allouée dans le cadre de ces aides financières.

Monsieur Gilles GAY propose donc dans le cadre du soutien aux clubs qui exercent une action éducative en faveur des jeunes de moins de 18 ans, l'attribution des subventions suivantes :

Nom de l'association	Nombre d'enfants	Montant subvention
Karaté Club Surgérien	24	384,00 €
Escrime Aigrefeuille	15	240,00 €
SCS Tennis	84	1 344,00 €
Full Gym (Boxing Club Surgères)	41	656,00 €
USA Rugby Aigrefeuille	70	1 120,00 €
Canton Aunis Football Club	142	2 272,00 €
Echiquier Surgérien	72	1 152,00 €
USA Athlétisme Aigrefeuille	123	1 968,00 €
SCS Basket	77	1 232,00 €
USA Tennis Aigrefeuille	52	832,00 €
Surgères Escalade Club	55	880,00 €
Surgères Escrime	14	224,00 €
Judo Aigrefeuillais	94	1 504,00 €
Les archers d'Hélène	17	272,00 €
Les Archers Aigrefeuillais	18	288,00 €
Judo Club Surgères	81	1 296,00 €
USA Foot Aigrefeuille	202	3 232,00 €
SCS Rugby	81	1 296,00 €
Stade Boisseuillais Foot	49	784,00 €
Club Surgérien de Patinage Artistique sur Roulette	61	976,00 €
Club Pongiste Surgérien	26	416,00 €
Vis ton rêve de sportif	30	480,00 €
Ciré Sport	93	1 488,00 €
Tennis Club St Georges	27	432,00 €
Aunis Sud Triathlon	15	240,00 €

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_13-DB
Reçu le 24/04/2023

Nom de l'association	Nombre d'enfants	Montant subvention
SCS Handball	87	1 392,00 €
Taekwondo Plaine d'Aunis	41	656,00 €
Association Sportive Dulin	161	2 576,00 €
SCS Plongée	5	80,00 €
Association Sportive De Fonsèque	157	2 512,00 €
Compagnie des Archers	12	192,00 €
Nom de l'association	Nombre d'enfants	Montant subvention
Association Sportive Jeanne d'Arc	73	1 168,00 €
Mokuso	9	144,00 €
Ciré Tennis Club	32	512,00 €
Club pongiste Aigrefeuille	16	256,00 €
	2156	35 776,00 €

Monsieur Gilles GAY ajoute que comme chaque année, l'association SCS Natation fournira les éléments pour sa subvention, fin septembre, afin de calculer le montant qui lui sera reversée en fin d'année.

S'agissant du soutien aux manifestations sportives, Monsieur Gilles GAY présente les nouveaux critères pour l'attribution de subventions aux différentes manifestations :

- nouvelle demande - 60 % du montant sollicité, plafonné à 20 % du montant prévisionnel de l'action
 - manifestations « nationales » - 3 % du montant prévisionnel de l'action
 - manifestations « régionales » - 4 % du montant prévisionnel de l'action
 - manifestations « départementales » - 5 % du montant prévisionnel de l'action
 - bonus de 10 % du montant prévisionnel de l'action pour les manifestations « Jeunes »
 - bonus de 10 % du montant prévisionnel de l'action pour les manifestations « Handicaps »
- Pour les 2 clubs « SCS Rugby » et « Sport Automobile » - forfait correspondant au montant 2022.

Association	Nom du projet	Commentaire	Montants validés
Hippique de Saint Saturnin du Bois	Concours de sauts d'obstacles A St Saturnin du Bois	Nationale	1 254,00 €
Judo Club Aigrefeuillais	Découverte sportive générationnelle	Départementale	255,00 €
Echiquier Surgérien	13ème tournoi rapide d'échecs de Surgères sur tout le territoire	Départementale	271,50 €
	Evolution équipe nationale 1	National	295,80 €
Les Archers d'Hélène	Organisation championnat départemental de tir en extérieur	Départementale	90,00 €
SCS Plongée	Open Surgères sous l'O	Nationale	507,00 €
SCS Rugby Surgérien	8ème Tournoi école de rugby - Serge Riand et 5ème tournoi Jean Filippi	Nationale	598,00 €
	Match Communauté de Communes Aunis Sud	Régionale	500,00 €

AR Prefecture017-200041614-20230411-2023_04_13-DR
Reçu le 24/04/2023

ACP Surgères	27ème tournoi départemental de tennis de table	Départementale	210,00 €
Sport Automobile Océan	Rallye d'automne	Nationale	600,00 €
Total			4 581,30 €

VOLET CULTURE

Madame Catherine DESPREZ, vice-présidente en charge de la culture indique que les membres de la commission culture réunie le 2 mars dernier ont étudié les différentes demandes de subventions déposées par les associations et autres structures locales.

Madame Catherine DESPREZ, vice-présidente explique que l'enveloppe globale prévisionnelle « subventions » inscrite au budget imputable à la culture s'élevait initialement (lors du DOB) à 334 100 euros, répartis comme suit :

- ✓ 274 000 € au titre des subventions de fonctionnement pour Le Palace et de 41 000 € pour l'Ecole de Musique de la Petite Aunis,
- ✓ 19 100 € pour l'ensemble des autres dossiers de subventions pour le soutien aux manifestations culturelles du territoire.

Madame Catherine DESPREZ rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud a pris en charge, dans le cadre de la compétence animation culturelle, le « soutien aux associations et manifestations culturelles » qui :

- soit présentent un caractère unique sur le territoire communautaire,
- soit ont un rayonnement supra-communal voire supra-communautaire

Madame Catherine DESPREZ ajoute que 2 dossiers ne rentrent pas dans les critères d'attribution des subventions culture :

- Association des professeurs d'éducation musicale et de chant chorale (ANATOLE) du Collège Hélène de Fonsèque (rencontre chorales départementales des collèges de Charente maritime)
- Amicale des sapeurs-pompiers d'Aigrefeuille d'Aunis pour « Les pompiers dans la ville » projet qui consiste à présenter les sapeurs-pompiers à la population, les engins, et les moyens d'interventions. Projet non culturel

**PROPOSITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2023
AUX ASSOCIATIONS ET AUX COMMUNES MEMBRES DANS LE CADRE DE LA CULTURE**

Association	Nom du projet	Propositions en €
Le Palace	Fonctionnement	274 000
EMPA	Fonctionnement	41 000

Madame Catherine DESPREZ explique qu'au titre des manifestations d'envergure extracommunautaire, et de rayonnement supra communautaire, la demande de subvention de l'Association Surgères en Scène pour le Brass festival est parfaitement justifiée.

Cette année, la demande de subvention présentée à la Communauté de Communes passe de 4 400 € à 10 000 € et s'explique par le fait que l'association Surgères en scène a quitté le réseau Spédidam afin de reprendre en direct la gestion du festival. La gestion de ce Réseau semblait obscure aux membres de l'association, peu transparent, globalisant les budgets de leur 7 ou 8

AR Prefecture017-200041614-20230411-2023_04_13-DE
Reçu le 24/04/2023

festivals et ne permettant pas de suivre individuellement les budgets. Ainsi le festival annonçait un déficit de 30 000 € qu'il n'est pas possible aujourd'hui de confirmer. C'est l'entreprise Belle Factory, qui gère le Stéréo parc de Rochefort et le Cognac Blues qui devrait reprendre la gestion. Monsieur Clément SAUNIER reste à la programmation.

Madame Catherine DESPREZ indique également que le Département de Charente-Maritime comme la Région Nouvelle Aquitaine se basent sur le niveau de soutien de l'EPCI pour fixer leur propre subvention. Avec 4 400 € de subvention de la Communauté de Communes Aunis Sud, ce soutien est jugé peu engageant, n'incitant pas ces deux collectivités à s'investir plus.

Elle indique donc que deux options ont été proposées, à la commission puis au bureau communautaire :

- Conserver une enveloppe de 334 100 € au volet des subventions et rechercher la somme de 10 000 euros dans d'autres chapitres du budget 2023 de la CdC,
- Maintenir la subvention initiale à 4 400 € et solliciter une enveloppe complémentaire de 5 600 € au volet des subventions du budget (BP) 2023 de la CdC.

Vu la proposition de la commission culture de fixer la subvention initiale de 3.500 euros et de demander un budget complémentaire de 6 500 € au BP 2023,

Vu l'avis du bureau communautaire du 4 avril 2023, d'attribuer une subvention de 10 000 € pour le Brass Festival, avec des crédits complémentaires à verser au budget des subventions culture

Madame Catherine DESPREZ décline les propositions de subventions allouées au titre des manifestations d'envergure extracommunautaire en termes de rayonnement et de fréquentation, comme suit :

Association	Nom du projet	Propositions en €
Surgères en Scène	Surgères Brass Festival	10 000
Commune Aigrefeuille	Site en scène au Lac de France	1 400
Association Co-Temporaire	Symposium de sculptures #7	1 700
Music Art Diffusion	Festival Sérénade	400
Académie des cuivres et percussions de Surgères	Académie des cuivres et des Percussions - 12 au 22 juillet 2023	2 100

Madame Catherine DESPREZ présente ensuite les propositions de soutiens financiers octroyés au titre des projets culturels à l'échelle de la Communauté de Communes ou présentant au moins une collaboration entre deux associations du territoire :

Association	Nom du projet	Propositions en €
Voix d'Aunis	Médit'en chant son	1 000
En Avant-Première	Festival des écritures 10 ^{ème} édition 12-15 octobre 2023	1 700
En Avant-Première	La Folle Journée de l'écriture – 1 ^{er} avril 2023	600

AR Prefecture017-200041614-20230411-2023_04_13-DE
Reçu le 24/04/2023

Enfin, s'agissant des aides financières au titre du soutien au spectacle vivant et de l'aide à la diffusion ou création, **Madame Catherine DESPREZ** annonce les propositions suivantes :

Association	Nom du projet	Propositions en €
3C théâtre	Déambulation théâtralisée dans le parc du Château (Parole de Gargouille) – 8 au 11 juillet 2023	1 000
	Aide à la diffusion de spectacle auprès des communes	1 000
Tiers lieu la Motte Aubert	Résidence d'artistes et programmation culturelle 2023	1 000
Comité des fêtes et de la culture d'Aigrefeuille d'Aunis	Cinéma chez nous	500

Il est fourni quelques précisions pour l'aide à la diffusion du spectacle de la **Compagnie 3C Théâtre**. Cette association a sollicité la CdC pour l'aider à « vendre » ses spectacles. **Madame Catherine DESPREZ** propose que la Communauté de Communes complète l'aide du département par une aide complémentaire de 200 €. Il s'agirait de verser à l'association, au fur et à mesure qu'elle vendrait son spectacle « l'Homme semence » aux communes de la CdC, une aide d'un montant de 200 € lui permettant de déduire cette aide de la facturation faite aux communes. Ainsi 5 communes pour un budget maximum de 1 000 € pourraient bénéficier de ce soutien. L'association a également fait savoir qu'elle est actuellement installée dans l'école de St Pierre d'Amilly, lieu qu'elle a aménagé et dont la convention avec la commune prend fin en mai 2024. L'association a besoin d'une salle d'un minimum de 70 m² avec une hauteur de plafond de 3,50 m. minimum et de quoi installer sa costumerie pour mettre 600 costumes (soit environ 30 m²), ainsi que son matériel technique : régie son, régie lumière, et pont-lumière, soit environ 20 m².

Madame Catherine DESPREZ indique qu'une enveloppe de 1 700 € reste disponible pour l'association Harmonie de Surgères au titre de la mise à disposition d'un agent du conservatoire pour les commémorations officielles. Celle-ci sera individualisée en fin d'année au regard des commémorations réellement réalisées.

De plus, **Madame Catherine DESPREZ** ajoute avoir reçu deux demandes de subvention déposées par des nouvelles associations. Il s'agit de :

- l'association LES MAINS BRUNES, nouvelle association créée en 2022 à Surgères et dont l'objet est l'organisation de concerts de musiques actuelles en milieu rural. Cette association est parrainée par Camel ARIOUL, coach scénique et artiste libre. Le projet présenté portait sur un encouragement des initiatives locales aux moyens des musiques actuelles en proposant des concerts dans les salles communales et dans les jardins ouverts et ainsi de faire découvrir les talents cachés, de mettre en lumière des artistes locaux et de favoriser la création.
- l'association Les Gaillardes, nouvelle association créée en 2021 à Juicq et présentant un projet intitulé « l'itinérance des Gaillardes » programmé du 6 au 14 août 2023. Il s'agit d'une troupe de théâtre à vélo œuvrant pour la promotion d'un théâtre itinérant, engagé dans l'accessibilité à la culture dans les territoires ruraux et promouvant un théâtre écoresponsable et une culture décarbonée. Le spectacle proposé se compose d'un circuit à vélo en matinée, auquel chacun peut participer avec une visite de lieux du patrimoine local. L'après-midi, des ateliers de théâtre, suivis d'un spectacle tout public sont proposés.

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_13-DR
Reçu le 24/04/2023

Enfin, concernant la participation de la Communauté de Communes au « prix en Aunis sud », mis en place par l'association Académie de Saintonge, il a été proposé à la commission de ne pas renouveler l'adhésion de la CdC, à cette remise de prix. Madame Catherine DESPREZ rappelle que cette association décerne chaque année 12 à 14 prix à des personnes ou associations œuvrant dans le domaine de la culture, des arts, des sciences permettant ainsi de valoriser les talents et initiatives variés. Le prix Aunis sud 2022 avait été décerné à Monsieur Pierrick AUPINEL, chercheur au CNRS INRAE pour ses travaux sur les interactions chimiques néfastes aux abeilles.

Vu l'avis défavorable émis par la commission culture pour les demandes déposées par les associations Les Mains Brunes et Les Gaillardes,

Considérant que le spectacle de l'association Les Gaillardes a été retenu dans le cadre d'une animation sur le site archéologique de Saint Saturnin du Bois qui aura lieu le vendredi 11 août à 18h00 puis se produira à La Motte,

Madame Catherine DESPREZ présente un tableau récapitulatif des propositions de subventions au titre du volet culture, pour l'année 2023 :

N° dossier	Associations	subventions 2022	subventions demandées en 2023	subventions proposées par le Bureau
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT				
1	Association Le Palace	274 000	274 000,00	274 000,00
2	Ecole de Musique de la Petite Aunis	41 000	41 000,00	41 000,00
MANIFESTATIONS D'ENVERGURE EXTRACOMMUNAUTAIRE EN TERMES DE RAYONNEMENT ET DE FREQUENTATION				
3	Music Art Diffusion	400	500,00	400,00
4	Association Surgères en Scène	4 400	10 000,00	10 000,00
5	Commune d'Aigrefeuille	1 400	3 500,00	1 400,00
6	Association Co-Temporaire	1 700	2 000,00	1 700,00
7	Académie des cuivres et percussions de Surgères	2 100	2 200,00	2 100,00
8	Académie de Saintonge	500	500,00	reporté 2024
LES PROJETS CULTURELS A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD OU PRESENTANT AU MOINS UNE COLLABORATION ENTRE DEUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE				
9	Voix d'Aunis	1 000	1 800,00	1 000,00
10	En Avant-Première	1 100	5 000,00	1 700,00
		600	1 500,00	600,00
SOUTIEN AU SPECTACLE VIVANT - DIFFUSION OU CREATION				
11-1	3C théâtre conventionnement triennal avec le département	1 400	1 000,00	1 000,00
11-2		500	2 500,00	1 000,00
12	Les Mains Brunes		8 000,00	rejet

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_13-DE
Reçu le 24/04/2023

N° dossier	Associations	subventions 2022	subventions demandées en 2023	subventions proposées par le Bureau
13	Compagnie L'orée du Bois		1 500 en deux fois	750,00
14	Compagnie Déculottée		5 000,00	750,00
PROJETS CULTURELS DE PROXIMITE PRESENTANT UN CARACTERE UNIQUE SUR LE TERRITOIRE ET PARTICIPANT A LA DEMOCRATISATION CULTURELLE				
15	A La Motte <u>Tiers Lieu</u> - Saint Saturnin du Bois	1 000	2 000,00	1 000,00
16	Les Gaillardes	rejet	8 000,00	rejet
17	Harmonie de Surgères	1 400	1 700,00	1 700,00 à individualiser en fin d'année
18	Comité des fêtes et de la culture d'Aigrefeuille d'Aunis	500	1 000,00	500,00
19	Association des prof d'éducation musicale et de chant chorale (ANATOLE) Collège H de Fonsèque	rejet	150,00	rejet
20	Amicale des sapeurs pompiers d'Aigrefeuille d'aunis	-		rejet
Total			371 350,00	340 600,00

VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Walter GARCIA, Vice-président, informe les membres du Conseil Communautaire de la demande de subvention sollicitée par l'association L'Outil en Main Surgérien.

Cette association a pour objet l'initiation des jeunes (de 9 à 14 ans) aux métiers du patrimoine et aux métiers manuels, par des professionnels ou experts, retraités ou non, toujours bénévoles, qui inilient les jeunes, les enfants aux métiers manuels et du patrimoine et à leur évolution. C'est la conjonction des gestes, du vocabulaire et de la passion qui est transmise, dans un cadre d'atelier ou tout autre lieu connexe.

Déclarée en Préfecture le 5 décembre 2021, L'Outil en Main Surgérien est une structure adhérente à l'Union Nationale des Associations L'Outil en Main.

L'association compte 77 adhérents et 11 administrateurs. 42 bénévoles animent les ateliers qui ont lieu le mercredi après-midi de 14h00 à 17h00 en période scolaire. 36 jeunes participent à ces ateliers.

Les ateliers s'articulent autour de 16 métiers : couture, couverture, électricité, ferronnerie, jardinage, maçonnerie, carrelage, mécanique, menuiserie, pâtisserie-boulangerie, peinture, plomberie, zinguerie, taille de pierre, plâtrerie, tournage sur bois.

Le budget prévisionnel annuel de l'association est de 14 500 €, et la somme de 2 000 € est sollicitée auprès de la Communauté de Communes pour accompagner l'association à travers ses activités, et pour 2023 cette dernière souhaite créer une seconde structure sur le secteur d'Aigrefeuille d'Aunis. Un accompagnement financier est sollicité pour participer aux frais engagés : Réunions d'information, prospection pour la constitution, la recherche de bénévoles, de jeunes et de locaux.

Pour l'année 2022, la Communauté de Communes avait attribué une subvention d'un montant de 500 €.

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_13-DE
Reçu le 24/04/2023

Monsieur Walter GARCIA rappelle que la Communauté de Communes Aunis Sud est statutairement compétente en matière de soutien aux structures associatives telles que les clubs d'entreprises et les associations d'artisans et commerçants, et qu'à ce titre des crédits ont été inscrits au budget primitifs 2023.

Monsieur Walter GARCIA, propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € pour l'année 2023 à l'association L'Outil en Main Surgérien.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de l'octroi de subventions, comme suit :

POUR LE VOLET ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

- Arrêt des montants suivants pour les subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud aux associations, SIVOS et aux communes membres pour leurs actions en lien avec la politique Enfance, Jeunesse, Famille et Développement Social :

Subventions attribuées aux communes membres

• Commune d'Ardillières	8 617 €
• Commune de Marsais	2 537 €
• Commune de Bouhet	1 305 €
• Commune de Surgères	7 887 €
• Commune de La Devise	2 957 €

Subventions attribuées aux S.I.V.O.S. :

• SIVOS Ballon-Ciré	10 731 €
• SIVOS De Genouillé - Saint Crépin	10 490 €
• SIVOS Les Prés Verts Saint Pierre d'Amilly-Saint Saturnin du Bois	7 470 €

Subventions attribuées aux associations :

• Aunis GD	5 100 €
• Aux p'lits còlins	27 230 €
• Bambins d'Aunis	40 865 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté	30 312 €
• Compagnie les 3 C	400 €
• Echiquier Surgérien	1 417 €
• Les Jolis Mômes	16 334 €
• U.D.A.F. 17	2 000 €
• Les Petits Galopins	11 210 €
• L'Ilot Vacances	15 312 €
• Plaine d'Aunis Plaine de Jeunes	14 885 €
• Scouts et guides de France	800 €
• Outil en Main	250 €
• Vacances Loisirs le Thou Landrais	27 387 €
• Office Multi-Activités Jeunesse Enfance	30 202 €
• Relais Parents Assistants Maternels - Grains de Soleil	7 500 €

AR Prefecture017-200041614-20230411-2023_04_13-DE
Reçu le 24/04/2023**POUR LE VOLET DEVELOPPEMENT SOCIAL**

- Arrêt des montants suivants pour les subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud

Subventions attribuées aux associations :

• Aunis G.D.	22 110 €
• AROZOAAR / Jardin de Cocagne	8 172 €
• Association d'Aide à l'Emploi	4 270 €
• Centre d'Animation et de Citoyenneté (C.A.C.)	28 433 €
• Accorderie de Surgères et de l'Aunis	2 000 €
• Bambins d'Aunis	2 000 €
• Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes	500 €

Autres subventions :

• Association Pour l'habitat des jeunes Vais de Saintonge / A chacun son toit	15 000 €
• Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.)	463 500 €

POUR LE VOLET SPORT

- Arrêt des montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, comme suit :

Soutien aux clubs qui exercent une action éducative en faveur des jeunes de moins de 18 ans

- Karaté Club Surgérien	384,00 €
- Escrime Aigrefeuille	240,00 €
- SCS Tennis	1 344,00 €
- Full Gym (Boxing Club Surgères)	656,00 €
- USA Rugby Aigrefeuille	1 120,00 €
- Canton Aunis Football Club	2 272,00 €
- Echiquier Surgérien	1 152,00 €
- USA Athlétisme Aigrefeuille	1 968,00 €
- SCS Basket	1 232,00 €
- USA Tennis Aigrefeuille	832,00 €
- Surgères Escalade Club	880,00 €
- Surgères Escrime	224,00 €
- Judo Aigrefeuillais	1 504,00 €
- Les archers d'Hélène	272,00 €
- Les Archers Aigrefeuillais	288,00 €
- Judo Club Surgères	1 296,00 €
- USA Foot Aigrefeuille	3 232,00 €
- SCS Rugby	1 296,00 €
- Stade Boisseuillais Foot	784,00 €
- Club Surgérien de Patinage Artistique sur Roulette	976,00 €
- Club Pongiste Surgérien	416,00 €
- Vis ton rêve de sportif	480,00 €
- Ciré Sport	1 488,00 €
- Tennis Club St Georges	432,00 €
- Aunis Sud Triathlon	240,00 €
- SCS Handball	1 392,00 €
- Taekwondo Plaine d'Aunis	656,00 €
- Association Sportive Dulin	2 576,00 €
- SCS Plongée	80,00 €
- Association Sportive De Fonsèque	2 512,00 €

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_13-DE
Reçu le 24/04/2023

- Compagnie des Archers	192,00 €
- Association Sportive Jeanne d'Arc	1 168,00 €
- Mokuso	144,00 €
- Ciré Tennis Club	512,00 €
- Club pongiste Aigrefeuille	256,00 €

Soutien aux manifestations sportives :

Associations	Manifestations	Subventions allouées en 2023
Société Hippique de Saint Saturnin du Bois	Concours de sauts d'obstacles A St Saturnin du Bois	1 254,00 €
Judo Club Aigrefeuillais	Découverte sportive générationnelle	255,00 €
Echiquier Surgérien	13ème tournoi rapide d'échecs de Surgères sur tout le territoire	271,50 €
	Evolution équipe nationale 1	295,80 €
Les Archers d'Hélène	Organisation championnat départemental de tir en extérieur	90,00 €
SCS Plongée	Open Surgères sous l'O	507,00 €
SCS Rugby Surgérien	8ème Tournoi école de rugby - Serge Rland et 5ème tournoi Jean Filippi	598,00 €
	Match Communauté de Communes Aunis Sud	500,00 €
ACP Surgères	27ème tournoi départemental de tennis de table	210,00 €
Sport Automobile Océan	Rallye d'automne	600,00 €

POUR LE VOLET CULTURE

- **Arrêt** des montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, comme suit :

- Espace Culturel Le Palace	274 000 €
- Ecole de Musique de la Petite Aunis	41 000 €
- Surgères en scène (Surgères Brass Festival)	10 000 €
- Music Art Diffusion (Festival Sérénade)	400 €
- Commune d'Aigrefeuille (site en scène au lac de Frace)	1 400 €
- Co-temporaire (symposium de sculptures)	1 700 €
- Académie des cuivres et percussions	2 100 €
- Voix d'Aunis (Medif' en chant-son)	1 000 €
- En Avant-Première (festival des écritures)	1 700 €
- En Avant-Première (Folle journée des écritures)	600 €
- 3C Théâtre (Parole de Gargouille)	1 000 €
- 3C Théâtre -Aide à la diffusion (5x200 €)	1 000 €
- La Compagnie L'Orée du Bois	750 €
- La Compagnie Découlottée	750 €
- Tiers Lieu « A La Motte »	1 000 €
- Comité des fêtes d'Aigrefeuille (cinéma chez nous)	500 €
- Association Harmonie de Surgères	1 700 €

- **Autorisation donnée** au Président de signer une convention pluriannuelle avec la Compagnie l'Orée du bois afin de permettre le versement de 1 500 euros sur deux années, soit :

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023_04_13-DE
Reçu le 24/04/2023

- o La somme de 750 € en 2023,
 - o La somme de 750 € en 2024.
- **Engagement** au titre de l'aide à la diffusion du spectacle « l'Homme semence » présenté par la Compagnie Les 3C Théâtre de compléter l'aide du Département par un soutien financier complémentaire de 200 €, versée, au fur et à mesure que la compagnie vendra son spectacle aux communes de la Communauté de Communes Aunis Sud, dans la limite d'un budget de 1 000 €.

POUR LE VOLET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Arrêt** du montant de la subvention allouée par la Communauté de Communes Aunis Sud à l'association l'Outil en main à la somme de 500 euros.

- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 17 avril 2023

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Anne-Sophie DESCAMPS

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.